

POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONTENU LOCAL

1. Introduction

Endeavour Mining plc (avec ses filiales, dénommée " **Endeavour** ") s'engage à agir en tant qu'entreprise minière responsable qui apporte une contribution positive aux communautés et aux pays dans lesquels elle opère. La présente politique de contenu local (la " **politique** ") décrit l'engagement d'Endeavour à promouvoir le développement économique local et l'intégration des acteurs de la communauté et du pays d'accueil dans ses activités.

L'approche d'Endeavour s'appuie sur des instruments internationaux tels que les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail, ainsi que sur son adhésion au Conseil mondial de l'or. Elle s'engage notamment à mettre en œuvre les principes d'exploitation responsable de l'or et à appliquer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (**ESG**).

2. Application de la présente politique

La présente politique s'applique aux administrateurs, dirigeants, employés, consultants, contractants, sous-traitants et agents (ci-après dénommés "**parties prenantes concernées**") d'Endeavour. Elle régit toutes les activités d'approvisionnement au sein d'Endeavour, y compris la sélection des fournisseurs, l'attribution des contrats et la gestion continue des fournisseurs. Elle couvre également l'embauche et la gestion des employés. La politique s'applique à tous les sites détenus et exploités par Endeavour, tout au long du cycle de vie d'une exploitation minière, depuis l'exploration et la découverte jusqu'à la construction, l'exploitation et la fermeture.

3. Champ d'application de la politique

Endeavour s'attache à favoriser le développement économique et social des communautés et des pays dans lesquels elle opère. Elle s'engage à :

- promouvoir le développement économique en maximisant l'impact économique positif de nos activités minières sur les communautés locales et les régions. Il s'agit notamment de privilégier l'approvisionnement local, de créer des emplois et d'encourager les initiatives de renforcement des capacités afin de soutenir une croissance durable.
- s'engager auprès des communautés locales pour comprendre leurs besoins, leurs préoccupations et leurs objectifs de développement, promouvoir la collaboration et aligner les activités sur les priorités sociales et environnementales d'Endeavour.
- garantir la responsabilité environnementale en minimisant l'empreinte écologique des activités et de la chaîne d'approvisionnement d'Endeavour, en adhérant à des pratiques minières responsables et en soutenant les efforts de conservation de l'environnement dans les zones d'exploitation.
- garantir la conformité en s'engageant à respecter toutes les lois, réglementations, normes internationales et initiatives volontaires pertinentes dans les domaines de la durabilité, des droits de l'homme et de l'éthique.

- donner la priorité aux fournisseurs locaux en privilégiant les fournisseurs et prestataires de services locaux lors de l'approvisionnement en biens et services nécessaires aux opérations minières, à condition qu'ils répondent à des normes acceptables de qualité, de coût et de respect des délais.
- s'engager dans des marchés publics tenant compte de la dimension de genre afin de garantir aux fournisseurs appartenant à des femmes un accès équitable aux possibilités d'approvisionnement, notamment par le biais d'une politique proactive et transparente en matière d'achats publics. la communication sur les procédures et les possibilités de passation de marchés, ainsi que des communications ciblées à l'intention des fournisseurs appartenant à des femmes.
- soutenir le développement des fournisseurs en aidant activement au développement des fournisseurs locaux par la formation, le mentorat et l'assistance financière afin d'améliorer leur capacité et leur compétitivité.
- créer des opportunités d'emploi en donnant la priorité au recrutement et à la formation des citoyens du pays d'accueil, en particulier des communautés voisines, pour les opportunités d'emploi dans les opérations minières d'Endeavour.
- faciliter le transfert de compétences en mettant en œuvre des programmes qui garantissent que les employés locaux acquièrent les compétences et l'expertise nécessaires pour occuper des postes qualifiés dans les exploitations minières.
- contrôler le respect de la politique en mettant en place un système de contrôle et d'audit solide pour garantir le respect de la présente politique.
- rendre compte des pratiques d'Endeavour en matière de marchés publics dans les rapports annuels sur le développement durable, conformément aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), du Mining Local Procurement (LPRM), et d'autres normes pertinentes le cas échéant.

4. Rôles et responsabilités

La vice-présidente senior chargée de la chaîne d'approvisionnement, avec le soutien du comité exécutif, veillera au respect de la présente politique et allouera les ressources nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

5. Révision et modification de la politique

La présente politique sera réexaminée et évaluée chaque année afin d'en déterminer l'efficacité et sera également adaptée lorsque le Comité exécutif le jugera nécessaire.

Dernière approbation :
6 mars 2025

Approuvé par :
Le comité exécutif Endeavour Mining plc